

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nice, le 08/03/2022

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE NICE

18 avenue des fleurs  
CS 61039  
06050 NICE Cedex 1  
Téléphone : 04 89 97 86 00  
Télécopie :



E22000006 / 06

M. le Maire  
BIOT  
HOTEL DE VILLE  
06410 BIOT

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Dossier n° : E22000006 / 06  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Objet** : Modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biot

M. le Maire,

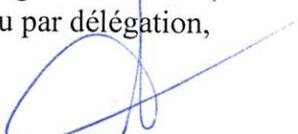
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Yvette BARATON, demeurant 15 boulevard Dubouchage, NICE (06000) ( portable : 06 07 66 69 30) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,

  
A. BAAZIZ

DESTINATAIRE	MINISTRE	CLASSE
CABINET DU MAIRE		X
DGS		
DST		
DRH		
FINANCES-GUPE		
JURIDIQUE		
SYSTEMES D'INFORMATION		
COMMUNICATION		
CTIONS CULT'EL		
POPULATION		
SOLAIRE-LOISIRS-JEUN-SPOUT		
ETITE ENFANCE		
OPERSTRUCTURES-LOGISTIQUE		
RENAC-DEV-ECO-DURABLE		
ORGANISME-FONCIES	X	
LABORATOIRE ESPACES VERTS		
RESEAUX-RISQUES NATURELS		
POLICE MUNICIPALE		
CAS		
PCRY		X

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

07/03/2022

N° E22000006 /06

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 02/03/2022, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de BIOT demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Biot ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Yvette BARATON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de BIOT et à Madame Yvette BARATON.

Fait à Nice, le 07/03/2022

La Présidente,

Pascale Rousselle

Pour expédition conforme

P. / le greffier en chef,

A. BAAZIZ



Document de référence : MAARCH/2022A/291  
Date de réception : 14-03-2022 09:46  
Objet : [Texte illisible]

[Texte principal du document, entièrement illisible]



A. BAASIS